

DISPOSITIFS PARTICULIERS 2026/2027

NOM.....Prénom.....

Classe :

Etablissement précédent :

ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCEDENTE

UN PAP: OUI ☐ NON ☐ *joindre la photocopie **

PPS OU NOTIFICATION MDPH : OUI ☐ NON ☐ *joindre la photocopie*

L'élève bénéficie t-il d'un AESH ? OUI ☐ NON ☐ *joindre la notification de décision*

UN AMÉNAGEMENT À L'EXAMEN : OUI ☐ NON ☐ *joindre la notification **

UN DISPOSITIF ULIS : OUI ☐ NON ☐



Les élèves bénéficiants déjà d'un PAP au lycée, doivent obligatoirement s'adresser au secrétariat pour effectuer son renouvellement.

** uniquement pour les nouveaux inscrits*

SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE

- Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

L'élève a-t-il déjà bénéficié d'un dispositif particulier **PAI** ?

Si oui, veuillez préciser dans quelles circonstances et si ce dispositif doit être reconduit cette année.

.....
.....



Le renouvellement de PAI doit être obligatoirement formulé chaque début d'année scolaire auprès de l'infirmière du lycée.

Si problème de santé (allergie, diabète...) et/ou traitement en cours (ordonnance médicale obligatoire): joindre les documents sous pli confidentiel cacheté adressé à l'infirmière du lycée.